



Les excédents sont destructeurs

Exposé de Dr. Hansuli Huber, directeur du domaine technique de la Protection Suisse des Animaux PSA, à l'occasion de la rencontre du 17 mai 2018 à Berne avec la presse sur le sujet „Rejet de la Vue d'ensemble de politique agricole“

La production industrielle et globalisée d'excédents d'aliments pour animaux, œufs, viande et lait épuise les sols, dépose d'énormes quantités de pesticides dans l'environnement, détruit le cadre naturel et accable les animaux. La Suisse, en tant que grand importateur de denrées alimentaires pour les humains et les animaux, dépend de plus en plus de ces usines agricoles et fabriques d'animaux étrangères.

Voici que le Conseil fédéral entend émietter totalement la protection aux frontières dans le secteur agricole et déplacer de plus en plus la production de denrées alimentaires à l'étranger. Pourtant, cette interprétation - que fait le Conseil fédéral - du nouvel art. 104a de la Constitution "Sécurité alimentaire" ne correspond nullement aux déclarations officielles faites avant la votation. Le "oui" écrasant exprimé en faveur de cet article n'avait certainement pas pour fondement le désir des citoyens de promouvoir davantage encore les importations de denrées alimentaires posant problème, mais bien le souci de favoriser notre propre agriculture, des formes de production proches de la nature et respectueuses des animaux, ainsi que le commerce équitable.

L'argumentation du Conseil fédéral est cynique. Il connaît les problèmes existant dans notre pays: des prix à la production se situant partiellement au-dessous des coûts de revient; un besoin d'action dans la protection de la nature, de l'environnement et des animaux. Il sait que l'écologie et le bien-être animal dans l'agriculture ne sauraient s'imposer avec des frontières ouvertes. Il n'en veut pas moins faire passer en force des abattements de droits de douane dans le domaine agricole, ce qui contraint la Suisse à dépendre fortement de pays connaissant une surproduction, à augmenter les importations de fourrages et de denrées alimentaires, et ce dans une mesure ne correspondant nullement aux standards en matière de protection de l'environnement, des animaux et des consommateurs. Ces importations poussent notre agriculture, qui est encore empreinte de l'esprit de paysannerie, à se transformer en usines agricoles et fabriques d'animaux, ou permettent cette évolution grâce aux importations de fourrages à bon marché.

La Protection Suisse des Animaux PSA a analysé à de nombreuses reprises les standards de production et de protection des consommateurs, qui divergent entre la Suisse et les pays d'où nous importons; plus précisément, à l'heure actuelle, les standards des pays du Mercosur. Alors que les organisations de protection des consommateurs se sont battues chez nous pour une interdiction des hormones et antibiotiques stimulant la production ainsi que l'utilisation de fourrages génétiquement modifiés dans l'engraissement animal, tout ceci sera de mise en Argentine et au Brésil. L'agriculture industrielle mise là-bas sur l'élevage intensif, de vastes monocultures en agriculture et sur l'utilisation du génie génétique et des pesticides. La forte demande de viande et de soja – depuis l'Europe et la Suisse aussi – accélère une évolution détruisant les forêts à un rythme effréné, laisse derrière elle des sols érodés et empoisonnés, et entraîne une perte de biodiversité dans des régions entières.

L'image de jeunes bovins paissant paisiblement dans les étendues de la Pampa n'est bientôt plus que du passé. S'agissant de la viande de bœuf produite en Amérique du Sud, il n'y a généralement plus de viande de pâturage. Au Brésil et en Argentine, les animaux sont toujours plus fréquemment détenus dans des "feedlots", dans d'immenses enclos dépourvus d'herbes, dans leurs propres excréments. C'est un élevage intensif dans des fabriques d'animaux – auxquelles ne manque que le toit. Des prescriptions complètes de protection des animaux pour la détention de bovins et de porcs ainsi que de volailles font défaut dans la législation des pays du Mercosur. La majorité des cruautés envers les animaux interdites en Suisse, dans la détention agricole d'animaux de rente (par exemple des logettes, des sols à

caillebotis intégral, la détention en cage, des transports de longue durée, la castration et l'écornage sans anesthésie), sont légales dans ces pays.

Evidemment, il y aurait à l'étranger, même dans les pays du Mercosur, des formes de production comparables à celles que l'on connaît en Suisse. Mais le Conseil fédéral n'a pas de concept concernant la façon dont il pourrait, dans l'intérêt de la protection des consommateurs, de l'environnement et des animaux, favoriser de telles provenances importées et empêcher des importations impliquant des cruautés pour les animaux. Jusqu'à ce jour, il agit de manière incohérente en ce qui concerne la protection des consommateurs et, s'agissant des prescriptions régissant la production, avec deux poids deux mesures. Ce faisant, il bafoue le vote des citoyennes et citoyens de l'automne dernier.